



DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°30-2022
du 2 septembre 2022
portant permission de stationnement pour travaux

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande de la SARL MT COUVERTURE sise 19 bis rue Laurent Bilbeau 18200 BRUERE ALLICHAMPS pour des travaux de réfection de façade au 4 route du Boischaud en occupant temporairement le domaine public.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 05 septembre au 20 septembre 2022, la SARL MT COUVERTURE est autorisée à procéder à des travaux – Réfection de la façade au 4 route du Boischaud avec installation d'un échafaudage sur le domaine public : trottoir – route du Boischaud - RD3 dans l'agglomération de Vallenay.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Un passage sera laissé libre pour la circulation des piétons.
- Ce passage devra être sécurisé afin de protéger les piétons de tout accident.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : La SARL MT COUVERTURE occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver le droit des tiers.

Article 5 : La gendarmerie de Châteauneuf sur Cher et le Maire de la commune de Vallenay sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vallenay,
Le 2 septembre 2022

Le Maire,
Marina DUPUY

Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 02/09/2022